

Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

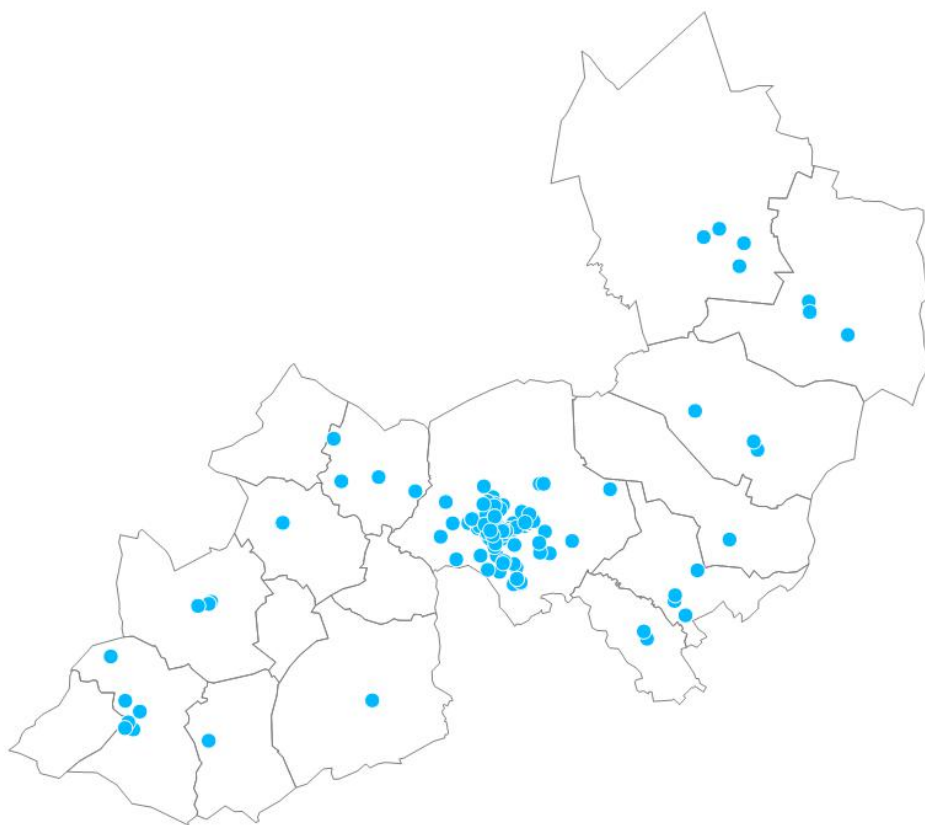
13,2% des personnes salariées* de votre territoire travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS y est bien implantée puisque **9,3% des établissements employeurs*** relève de cette économie, soit une moyenne supérieure aux tendances départementales et régionales.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont* :

- Les arts, sports & loisirs ;
- L'action sociale ;
- Le secteur des services divers ;
- Les activités financières et d'assurance.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Vierzon-Sologne Berry	1 439	13,2%	99	9,3%
Cher	9 899	10,6%	928	9,7%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019

Contact :
j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org